Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 126 (1981)
Heft: 3

Vorwort: Vivre en dictature
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vivre en dictature

Le mois passé, la «Chine en construction» a avancé certains chiffres de forfaits imputés à la «bande des Quatre»:

Affaires importantes	Nombre de victimes	Nombre de morts
L'affaire du Hebei de l'Est	84000	2955
L'affaire de l'«agent secret» Zhao Jianmin du Yunnan		14000
L'affaire du «parti révolutionnaire du peuple de la Mongolie intérieure»	346000	16222
L'affaire de «la clique de renégats du Xinjiang»	92	26
L'affaire de «la bande du Nord-Est»	90	4
L'affaire de «l'organisation clandestine du Guangdong»	7100	85
Les affaires de l'Armée populaire de Libération	80000	1169
L'échauffourée de Shanghai	741	
L'échauffourée de Jinan	388	
Les dirigeants de partis ou groupements démocratiques		18
Les personnalités de divers milieux	211100	40
Les ressortissants chinois rentrés au pays		281
Total	729511	34800

On remarquera qu'il ne s'agit que d'affaires «importantes», un peu comme si un crime par-ci et un autre par-là ne valaient guère d'être relevés, parce que statistiquement négligeables. Bah!, il est humain qu'il y ait bavures et l'essentiel reste de garder la vue d'ensemble.

C'est le relativisme implicite de cette éthique qui enlève à ce procès et à son verdict le retentissement dont ils pourraient jouir à l'étranger. Finalement, que cette action judiciaire ait eu lieu, qu'elle se soit référée à un code pénal qui n'a pas été fabriqué pour la circonstance, ne garantit pas que ce qui s'est passé ne puisse plus se produire. On a plutôt l'impression que la bande a raté son coup et que l'application de la loi a servi au règlement de comptes plutôt qu'au rétablissement de la justice. L'évidence du contraire nous manque.

Certains diront que l'on casse à nouveau du Popov. Mais que penser de l'optimisme de l'autruche?

RMS